

Image not found or type unknown



Ai-je droit au chômage apres un cdd ?

Par **boutasse**, le **03/06/2009** à **09:29**

Bonjour,

Jai rompu un contrat de 5 ans donc pas de chommage cependant j'ai retrouve un CDD de six mois a l'issue . Mon chommage apres cette periode sera-t-il calculé sur les 6 mois ou les 5 ans
Merci